

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Chésereux du jeudi 21 septembre 2006

Présidence : M. Philippe Pellegrin, Président

Membres présents :	34
Membres excusés :	6
Membres absent :	0
Total membres assermentés :	40

Philippe Pellegrin, Président souhaite la bienvenue à tous les conseillers, en particulier aux nouveaux élus pour la législature 2006-2011.

Il informe l'assemblée d'une modification à l'ordre du jour en rajoutant un premier point : « Assermentation de nouveaux conseillers ». Les points à l'ordre du jour sont donc décalés mais restent les mêmes avec un premier rajout, soit :

1. Assermentation de deux nouveaux conseillers
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 22 juin 2006
3. Communications de la Municipalité
4. Nomination de la commission d'urbanisme
5. Nomination de la commission de recours en matière d'informatique
6. Nomination de la commission de naturalisation
7. Préavis No 1/2006 : « Demande de compétences municipales »
8. Préavis No 2/2006 : « Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner »
9. Préavis No 3/2006 : « Demande d'autorisation générale de plaider »
10. Préavis No 4/2006 : « Demande d'autorisation générale de placer les fonds Disponibles de la trésorerie communale »
11. Préavis No 5/2006 : « Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie »
12. Préavis No 6/2006 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2007 »
13. Préavis No 7/2006 : « Mise en conformité de l'Auberge communale de la Couronne – Demande de crédit d'investissement »
14. Propositions individuelles.

1. Assermentation de deux nouveaux conseillers

L'assemblée se lève pour assister à l'assermentation de Patrick Addor et Philippe Widmer, tous les deux excusés lors de la séance d'assermentation du 8 mai 2006.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 29 juin 2006

Il y a plusieurs modifications :

- Bernard Piaget fait remarquer que la numérotation des points de l'ordre du jour est fautive, il y a 2 fois un point « 5 ». Il apporte aussi une correction à son intervention (p.4, pt 6) : il fait remarquer que les normes fiscales sont sauf erreur CHF 0.70 (et non CHF 0.60) ;

- Roland Oppliger apporte une correction au point 8 : il s'agit du rapport de la Municipalité sur la gestion des comptes (ajout) ;
- Jacques Ansermet remarque une erreur au point 2, p. 3, 4^{ème} ligne : la fontaine était située sur la route de Grens et non de Crassier

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications.

Philippe Pellegrin lit l'extrait de procès-verbal de la séance à huis-clos du 29 juin. La presse est priée de sortir momentanément. Jacques Ansermet, Syndic, désire y apporter 2 modifications :

- Pt.2 L'immeuble locatif coûtera 10 millions et non 4 ;
- Pt 2 L'immeuble locatif s'autofinance et non s'auto-génère.

L'extrait de procès-verbal est accepté à la majorité, avec 2 abstentions.

3. Communications de la Municipalité

Jacques Ansermet, Syndic :

- Le 30 septembre Chésereux va recevoir les milices vaudoises. Il s'agit de la garde d'honneur du Conseil d'Etat, corps qui a été fondé **il y a 25 ans**. C'est un évènement exceptionnel qui vaut la peine d'être suivi ;
- Information concernant l'aire de pique-nique « Les Esserts » : les montants rajoutés concernent les WC chimiques et une cadastration forestière. Il en résulte un dépassement de CHF 10'510.- ;
- Depuis la cabane-chalet de la route de Bonmont, un cheminement est possible le long de l'Asse en direction de La Rippe. La Municipalité a mis des petits portails qui permettent aux promeneurs de passer et de suivre le chemin qui borde la rivière. Ces portails se referment automatiquement, empêchant ainsi le bétail de passer.

Hélène Lasser, Municipale :

- Des chicanes ont été posées dans la cour d'accès de l'école, afin d'empêcher les vélomoteurs et autres engins d'accéder au préau. Des affiches ont également été posées autour du terrain de sport pour empêcher toute circulation.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- Lors de chaque nouvelle législature, certaines commissions doivent être nommées. L'une d'elle est la commission de salubrité qui est chargée d'intervenir lors de réclamations ou problèmes à l'intérieur des habitations. Cette commission est composée du Municipal en charge des constructions, d'un membre du service intercommunal des constructions et d'un médecin. Ce poste a été longtemps occupé par un médecin de Nyon, mais la Municipalité a estimé que notre village avait suffisamment de médecins **au sein de la commune**. Monsieur Roland Oppliger a accepté une nomination à ce poste.

Georgette Ansermet, Municipale :

- **Le préavis No 38/2004 pour la transformation des locaux de l'ancienne poste présentait une demande d'investissement de CHF 118'000.--.** A la demande du nouveau locataire et pour des raisons de sécurité, une vitre blindée a été posée côté lac. D'autre part, la porte blindée et les barreaux côté Jura ont été maintenus. En lieu et place du carrelage, le locataire a préféré du parquet. **Le coût total des travaux se monte à CHF 75'770.-**
- Réfection de la piste cavalière à la Vy de l'Etraz : celle-ci a été rénovée il y a quelques semaines avec l'Association des propriétaires de chevaux et poneys de La Côte qui a pris en charge la moitié des coûts. Montant total : CHF 6'400.-

Walter Louis Gubler, Municipal :

- Passe en revue les aménagements routiers de la dernière législature et ceux qui nous attendent encore :
 - Réaménagement de la route de Chiblins et route de Grens (la plaquette d'eau potable est encore en attente) ;
 - Portails d'entrée à la route de Crassier et à la route de Chiblins ;
 - Réaménagement du carrefour de l'ancienne laiterie ;
 - Modération de trafic à la route de la Florettaz ;
 - STEP et déchetterie de Gingins-Chésereux avec pose d'un portail automatique (coût partagé entre les deux communes) ;
 - Modération de trafic à la route de Chiblins avec un ralentisseur et éclairage tout au long de la route de Chiblins ;
 - Signalisation de la zone 30km/h : l'installation des bacs de signalisation aura lieu la semaine prochaine. Cette zone 30 km/h ne doit pas être confondue avec une zone 20km/h, dite de rencontre. Les véhicules restent prioritaires sur les piétons mais doivent circuler prudemment. Les rues et chemins ne sont pas des places de jeux pour enfants.
 - Réfection du chemin de Chardonneret ;
 - Réfection de la Florettaz et élargissement du chemin piétonnier (avec amendement visant à réduire le coût du chemin piétonnier).

Patrick Barras demande si la commission qui fonctionnait pour le suivi des travaux à la route de la Poste et de la Florettaz continuera de fonctionner lors de cette législature.

Christian Pierrehumbert, Municipal, en charge du dicastère des travaux dans la législature précédente, répond qu'il y aura encore une réunion à laquelle les membres qui sont encore conseillers seront conviés. C'était en tous cas dans l'esprit de la Municipalité de faire participer ces personnes jusqu'à la fin des travaux.

Richard Noger s'interroge par rapport à la priorité des véhicules sur les piétons dans la zone 30 km/h, et spécialement sur la route de la Poste qui dessert l'école.

Walter Louis Gubler, Municipal, confirme qu'il n'y a pas de passage pour piétons dans les zones 30 km/h, sauf cas exceptionnels.

Jacques Ansermet précise que la priorité des véhicules est normale, même dans une zone 30 km/h. Ce n'est pas une zone de rencontre.

Jean-René Lepezzel demande si un panneau provisoire est prévu pour indiquer un changement de priorité sur la route de la poste en direction de la route de Bonmont.

Walter Louis Gubler, Municipal, répond que dans une zone 30 km/h, la priorité de droite est obligatoire. A l'entrée du village sur la route de Bonmont, il y aura encore un panneau 50 km/h ; puis, à partir du panneau 30 km/h, la priorité de droite s'appliquera. Par conséquent, le « Cédez le passage » sera supprimé et, dès lors, un panneau provisoire pour rappel est tout à fait envisageable.

Patrick Addor pense qu'il manque encore un passage piéton au « carrefour des Platanes » vers la place de jeux. En effet, la Municipalité avait promis de s'enquérir auprès du Canton sur cette nécessité.

Christian Pierrehumbert, Municipal, confirme que c'est en cours.

4. Nomination de la commission d'urbanisme

Sont nommés : Georges Lacôte, Nicolas Schwab, Jean-Robert Küffer, Richard Noger.

5. Nomination de la commission de recours en matière informatique

Sont nommés : Stéphane Zermatten, Hervé Matthey, Patrick Addor, Pascal Steimer.

6. Nomination de la commission de naturalisation

Philippe Pellegrin, Président, fait remarquer que la nouvelle constitution vaudoise ne demande plus de commission de naturalisation, puisque les naturalisations se feront dorénavant par la Municipalité. Toutefois, dans un souci de collégialité lors de la prise de décision, celle-ci souhaite maintenir une commission de naturalisation.

Jacques Ansermet, Syndic, précise que le système de naturalisation a été simplifié, et que certains candidats ne sont même plus auditionnés. La commission de naturalisation n'est donc plus un organe décisionnel, mais plutôt consultatif.

Sont nommés : Patrick Barras, Jean-René Lepezzel, Monique Herren, Claire Hausermann.

7. Préavis No 1/2006 : Demande de compétences municipales

Jean-Claude Duperrex lit le rapport de la commission des finances.

Vote : le préavis No 1/2006 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 2/2006 : « Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner »

Bernard Piaget lit le rapport de la commission des finances.

Vote : le préavis No 2/2006 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis No 3/2006 : « Demande d'autorisation générale de plaider »

Roland Oppliger lit le rapport de la commission des finances.

Vote : le préavis No 3/2006 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis No 4/2006 : « Demande d'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale. »

Alexandre Rigamonti lit le rapport de la commission des finances et son texte amendé, soit : « d'autoriser la Municipalité d'ouvrir, pour la législature 2006-2011, un compte courant de trésorerie d'un montant nominal de CHF 500'000.00 (cinq cent mille) auprès d'un établissement bancaire suisse et des associations et services intercommunaux dont la Commune fait partie, *sans excéder une durée de placement de 12 mois.* »

Vote : pour le texte amendé : majorité, 3 abstentions

Vote : le préavis No 4/2006 avec son amendement est accepté à la majorité, 4 abstentions.

11. Préavis No 5/2006 : « Demande d'ouverture d'un compte courant de trésorerie »

Jean-Claude Duperrex lit le rapport de la commission des finances.

Vote : le préavis No 5/2006 est accepté à la majorité, 1 abstention.

12. Préavis No 6/2006 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2007 »

Bernard Piaget lit le rapport de la commission des finances.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle que le déficit budgété pour 2005 était de CHF 200'000.00 à CHF 300'000.00 et qu'au final, l'exercice dégage un bénéfice de CHF 1'000.000.- Cette différence provient d'une modification de calcul de la péréquation. L'exercice évoqué dans ce préavis est symptomatique de la difficulté à tenir un budget dans les années à venir.

Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis No 6/2006 est accepté à l'unanimité.

13. Préavis No 7/2006 : « Mise en conformité de l'Auberge communale de la Couronne Demande de crédit d'investissement »

Jean-Robert Kuffer lit le rapport de la commission ad hoc, Roland Oppliger celui de la commission des finances. La discussion est ouverte :

Georgette Ansermet, Municipale, précise que cette pinte communale tient à cœur de beaucoup de monde dans notre Commune. La Municipalité est convaincue du bien fondé du préavis, et propose de visionner plusieurs clichés afin de répondre au rapport négatif de la commission ad hoc. D'autre part, les points suivants sont à relever :

- Le montant de CHF 35'000.- pour la remise en état de l'installation électrique devrait être largement suffisant, même en cas de petits imprévus ;
- Les murs, sols et corridors des toilettes ont subi le poids des années, mais sont de bons matériaux et sont faciles d'entretien (photos)
- Les escaliers qui descendent vers les sanitaires ont été refaits à neuf il y a quelques années.

Jacques Ansermet, Syndic, ajoute :

- Le préavis a été volontairement gonflé avec les divers et imprévus. Seul un lessivage des parois et éventuellement peinture des plafonds sont nécessaires.
- La pose ou modification des luminaires est à la charge du locataire et non du propriétaire.
- Le sol de la salle à boire a été entièrement changé il y a vingt ans.
- La mise en conformité de la cuisine est absolument indispensable mais l'installation électrique n'est pas désuète.
- Les éléments de cuisine, qui constituent en fait du mobilier, ne représentent que 128'000.- CHF ; le préavis dans son entier tient compte d'une mise en conformité générale permettant l'exploitation selon les normes en vigueur.
- Le futur tenancier ne doit pas être assommé avec un coût supplémentaire qui serait répercuté sur le loyer.
- L'ambition de la Municipalité est d'ouvrir la pinte, juste avant les fêtes, soit le 20 décembre

Questions :

Patrick Barras rejoint la Municipalité et estime qu'il faut ouvrir au plus vite. Il rappelle que tout travail de réfection sur une installation électrique doit faire l'objet d'un contrôle. Si d'aventure nos transformations n'étaient pas conformes, nous le saurions suffisamment tôt pour réagir. Il est de l'avis qu'il faut aller de l'avant.

Jean-Robert Küffer est étonné par les photos qui ont été montrées. La commission ad hoc s'est déplacée in corpore sur place et estime que l'état général est pire que ce qui a été montré. Les transformations ne seraient pas du luxe ; bien au contraire, ces modifications somme toute basiques, éviteraient de recommencer des travaux dans quelques années.

Olivia Bauer pense qu'une pinte devrait aussi être un lieu de rencontre pour les familles et, dans l'état actuel des choses, elle n'oserait pas y aller avec ses enfants.

Jacques Ansermet, Syndic, intervient en disant que les photos n'ont pas été truquées. Il rappelle qu'une pinte villageoise peut-être un endroit de rencontre pour les enfants à partir de 16 ans, mais n'est évidemment pas destinée aux familles avec des enfants en bas âge.

Patrick Addor se demande si un tenancier qui serait d'accord de mettre un loyer de par exemple CHF 4'000.-/mois, n'accepterait pas de payer CHF 5'000.- mais pour un établissement remis à neuf, et ainsi de s'assurer une clientèle plus nombreuse.

Jacques Ansermet, Syndic, rappelle qu'une bonne part du montant du préavis est une mise à niveau, à savoir des travaux d'entretien nécessaires. Il est évident qu'il ne sera pas possible d'imputer l'entier du montant de la réfection au loyer de cette auberge. On ne compte pas faire du bénéfice avec cette pinte.

Patrick Addor s'interroge : pourquoi n'a-t-on pas alors constitué un fonds de réserve ?

Jacques Ansermet, Syndic, répond que ce problème est purement comptable. La commune a des fonds de réserve pour construire, mais il est beaucoup plus clair de discuter d'un fonds d'investissement sur un préavis. C'est un peu de la cuisine interne : les préavis sont là pour être votés, mais il n'est pas obligatoire de prendre la totalité du financement du préavis qui a été accepté. Par exemple, le fonds de rénovation a été activé lors de la réfection des volets de l'immeuble de la Poste. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit plutôt d'un investissement.

Patrick Addor pense malgré tout que si on avait une vue détaillée, par bâtiment, ce serait beaucoup plus clair.

Karim Sekkiou constate que le poste « divers et imprévus » correspond à environ 12 % du montant global, chiffre assez important. Il suggère de trouver un compromis et de remplacer les toilettes qui paraissent assez vétustes, sans modifier les carrelages. D'autre part, il demande ce qui est réellement prévu sous cette rubrique.

Jacques Ansermet, Syndic, répond qu'il est prévu du lessivage, de la peinture, et assure que les murs seront tout à fait comme souhaités par la commission ad hoc.

Stéphane Zermatten estime que le préavis aurait dû être plus clair en mentionnant le « rafraîchissement » séparément des divers et imprévus.

Jean-Robert Küffer ne comprend pas pourquoi on chipote pour des petits montants alors qu'on a dépensé des millions pour différentes infrastructures communales. Il estime qu'il y a vraiment nécessité d'investir et de remettre à neuf.

Vote : préavis No 7/2006 : pour : 18 ; avis contraires : 11 ; abstentions : 4.

Le préavis No 7/2006 est accepté à la majorité.

14. Propositions individuelles.

- Philippe Pellegrin lance un appel pour le tir inter-sociétés samedi 23 septembre. **Une** équipe de 5 personnes représentera le Conseil Communal. Les volontaires sont priés de venir s'annoncer après la séance.
- Patrick Barras a constaté que la grande place de l'épicerie avait été mise en sens unique pendant les travaux. Il souhaiterait que cela soit définitif, car il trouve moins anarchique et par conséquent moins dangereux.
Walter Louis Gubler, Municipal, répond que cela a été mis en place pour les bus scolaires, mais que la circulation reprendra normalement dès la fin des travaux. Les conducteurs seront alors forcés de rouler prudemment.
- Françoise Ramel pense que le sens unique provoquerait certainement des bouchons aux heures d'arrivée des bus scolaires et que, pour sa part, elle n'aurait pas envie de devoir attendre indéfiniment le départ successif de chaque transport d'enfants pour pouvoir passer. La circulation telle qu'elle a été jusqu'aux travaux est la plus judicieuse.
Walter Louis Gubler, Municipal, répond que ceci sera rétabli après les travaux.

La séance se termine à 22 h 05 par la verrée traditionnelle.

Le Président

La secrétaire

Philippe Pellegrin

Lilly Steimer

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec ses corrections (zones ombrées) à la séance du Conseil communal du 7 décembre 2006.

Le Président

La secrétaire

Philippe Pellegrin
(signé)

Lilly Steimer
(signé)